

**Appel à projets
 Franco-Allemand (ANR-DFG) en SHS
 Edition
 2019**

Liste des projets sélectionnés (par ordre alphabétique d'acronyme) :

Acronyme et titre du projet	Coordinateur ANR	Coordinateur DFG
ACCESS-PLUS L'accès aux droits sociaux en France et en Allemagne: inégalités et discriminations, genre et migrations dans les jeux d'échelles de l'espace européen.	Olivier GIRAUD	Monika EIGGMÜLLER
CAC Contrôle attentionnel chez l'enfant: interaction entre l'attention volontaire et l'attention involontaire	Aurélie BIDET-CAULET	Nicole WETZEL
CHIBERGIS Ergativité et structure de l'information: comparaison des langues Chibchas	Claudine CHAMOREAU	Stavros SKOPETEAS, Elisabeth VEROHEVEN
CoMOR Configurations des foires européennes. Marchands, objets, itinéraires (v. 1350 – v. 1600)	Jean-Louis GAULIN	Susanne RAU
CRaMoRes Risques changeants et ressources communes mobiles: Analyse économique des comportements des usagers et instruments de politique publique pour la soutenabilité	Nicolas QUÉROU	Martin QUAAS
DEBBORA Décrypter les éléments constitutifs de l'apparence visuelle	Bilge SAYIM	Wolf HARMENING
GENDAR La portée explicative du darwinisme généralisé: vers des critères pour des explications évolutionnaires hors de la biologie	Philippe HUNEMAN	Thomas REYDON
i3.MesopOil i3/samnum: huiles végétales et graisses animales dans les anciennes sociétés urbaines de Syro-Mésopotamie – Production, distribution et consommation	Grégory CHAMBON	Walther SALLABERGER
IMAGEUN Au miroir de la politique européenne de voisinage: Explorer les imaginaires géographiques d'une macro-région	Claude GRASLAND	Veit BACHMANN
LINDY Dynamique des inégalités au cours de la vie	Emmanuel FLACHAIRE	Mark TREDE

MegaMil Formes de la vie dans la mégapole: Milet dans la longue durée

Julien ZURBACH

Christof BERNS

UNIFIED De la diversité inter-régionale à l'institutionnalisation transnationale: L'émergence de la Juridiction Unifiée du Brevet Européen

Emmanuel LAZEGA

Johannes GLÜCKLER

Ces projets issus du processus de sélection font l'objet de vérifications administratives et financières par l'ANR, principalement liées à la compatibilité/régularité des aides au regard de la réglementation européenne. Les décisions de financement sont donc conditionnées par les résultats de ces analyses et vérifications et sont matérialisées par la signature de conventions attributives d'aide entre l'ANR et chacun des bénéficiaires (personnes morales récipiendaires des subventions).

La décision de financement est également conditionnée par la décision finale de financement de la DFG.

Paris, le 3 octobre 2019

Le Président Directeur Général

Thierry DAMERVAL